



... CYCLE ...

DROIT DES SAISIES IMMOBILIÈRES

LES 4 ET 7 MAI 2020

De 14 H 00 à 17 H 00

ÉCOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

:: VISIO-CONFÉRENCE ::

**VALIDATION
3 H / ATELIER**

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



www.edase.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ce cycle de 6 ateliers est abordé de façon chronologique sur la pratique approfondie de la saisie immobilière.

Chaque atelier alterne théorie et pratique, pour répondre précisément aux problématiques rencontrées par les avocats.

Suivre ce cycle vous permettra de gagner en efficacité dans le traitement de vos dossiers

VOTRE INTERVENANT

M. R. MORENON,
Avocat au Barreau de Marseille

NIVEAU 2 : Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

PRÉ-REQUIS :

Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire

TYPE DE FORMATION : Visio-conférence

DURÉE DE LA FORMATION : 3 jours

6 ateliers de 3 heures

Les 13 mars, 27 avril, 30 avril, 4 et 7 mai 2020
de 9 H 30 à 12 H 30 ou/et de 14 H 00 à 17 H 00

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

18h pour la totalité du cycle

3h pour chaque atelier

LIEU DE LA FORMATION :

ÉCOLE DES AVOCATS DU SUD-EST
61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

ATELIER III : LA PROCÉDURE JUSQU'À L'AUDIENCE D'ORIENTATION

vendredi 27 avril 2020

14 H 00 – 17 H 00

M. R. MORENON,
Avocat au Barreau de
Marseille

- Le commandement de payer valant saisie
- Le procès-verbal descriptif
- Les assignations à comparaître
- Le cahier des conditions de vente
- Les déclarations de créance et dénonciations

ATELIER IV : LES AUDIENCES D'ORIENTATION ET D'INCIDENT

vendredi 30 avril 2020

14 H 00 – 17 H 00

M. R. MORENON,
Avocat au Barreau de
Marseille

- Les règles communes
- L'audience d'orientation
- L'audience d'incident
- Les cas particuliers
- L'appel

PROGRAMME DU CYCLE

ATELIER I : LES RÈGLES GÉNÉRALES DE LA PROCÉDURE DE SAISIE IMMOBILIÈRE

vendredi 13 mars 2020

09 H 30 – 12 H 30

M. R. MORENON,
Avocat au Barreau de
Marseille

- Les textes applicables
- Les règles de compétence
- Les exigences du service de la publicité foncière

ATELIER II : LES CONDITIONS PRÉALABLES À LA PROCÉDURE DE SAISIE IMMOBILIÈRE

vendredi 13 mars 2020

14 H 00 – 17 H 00

M. R. MORENON,
Avocat au Barreau de
Marseille

- Le créancier poursuivant
- Le débiteur saisi
- Le titre exécutoire
- L'immeuble saisi
- Les poursuites

ATELIER V : LES VENTES DE GRÉ À GRÉ ET AMIABLE

vendredi 4 mai 2020

14 H 00 – 17 H 00

M. R. MORENON,
Avocat au Barreau de
Marseille

- La vente de gré à gré
- La vente amiable

ATELIER VI : LA VENTE PAR ADJUDICATION

jeudi 7 mai 2020

14 H 00 – 17 H 00

M. R. MORENON,
Avocat au Barreau de
Marseille

- La publicité
- L'information des tiers à la procédure
- La visite de l'immeuble saisi
- L'ordonnance de taxe
- L'audience d'adjudication
- La procédure de surenchère
- La préemption
- Les effets de l'adjudication
- L'absence de recours
- Le paiement du prix, des frais taxés, des émoluments et des droits de mutation
- Le jugement d'adjudication et le titre de vente
- La sanction de l'adjudicataire défaillant
- La réitération des enchères

... TARIFS ET PRISE EN CHARGE ...

	TARIF	CREDIT D'IMPÔT*	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
POUR UN ATELIER - 3 H	60 €	30,45 €	Moins de 30 €

FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

** Tarif heure de SMIC au 1er janvier 2020 : 10,15 €

Plus d'informations [ICI](#)

... FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ...

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : www.fiflp.fr, OPCA-PL : www.opcapl.com

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

... INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ...

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat [ICI](#)

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

[Tuto de téléchargement ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription

Par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Attention : Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

... CYCLE ...

DROIT DES SAISIES IMMOBILIÈRES

Les 4 et 7 mai 2020

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

... CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ...

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine | <input type="checkbox"/> Droit commercial, des affaires et de la concurrence | <input type="checkbox"/> Droit de l'international et de l'Union européenne |
| <input type="checkbox"/> Droit du dommage corporel | <input type="checkbox"/> Droit des sociétés | <input type="checkbox"/> Droit des étrangers et de la nationalité |
| <input type="checkbox"/> Droit des assurances | <input type="checkbox"/> Droit des associations et des fondations | <input type="checkbox"/> Droit de la santé |
| <input type="checkbox"/> Droit immobilier | <input type="checkbox"/> Droit bancaire et boursier | <input type="checkbox"/> Droit de l'environnement |
| <input type="checkbox"/> Droit rural | <input type="checkbox"/> Droit du crédit et de la consommation | <input type="checkbox"/> Droit des nouvelles technologies, l'informatique et de la communication |
| <input type="checkbox"/> Droit du travail | <input type="checkbox"/> Droit de la fiducie | <input type="checkbox"/> Droit de la propriété intellectuelle |
| <input type="checkbox"/> Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale | <input type="checkbox"/> Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution | <input type="checkbox"/> Procédure civile |
| <input type="checkbox"/> Droit pénal | <input type="checkbox"/> Droit fiscal et douanier | <input type="checkbox"/> MARD / Médiation |
| <input type="checkbox"/> Déontologie | <input type="checkbox"/> Droit des transports | <input type="checkbox"/> Droit de l'arbitrage |
| <input type="checkbox"/> Vie professionnelle | <input type="checkbox"/> Droit public | <input type="checkbox"/> Droit du sport |

... JE M'INSCRIS À ...

ATELIER V
Les ventes de gré à gré et amiable
04/05/2020

ATELIER VI
La vente par adjudication
07/05/2020

... TARIFS ...

POUR UN ATELIER EN VISIO-CONFÉRENCE · 3 HEURES : 60 €

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante : 61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation
Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué
Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site.

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE
Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr

